

(...)

Quittance, Brucelles . agar . Malpel et fontanier

Aujourd huy **quatriesme** du mois de]~~may~~[**juilhet mil six cens trente cinq** apres midy regnant louys &a pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne dans ma boutique en **villemur** &a estably personnellement le reverant pere guillaume cledon relligieux de la regulhiere observance saint françois du couvent de montauban faisant pour et au nom du reverant pere borial provincial conformement au pouvoir qu()il luy a donné par son escript du sixiesme apvril dernier par luy exhibé et retiré lequel suyvant l ordonnance de monieur m(aîtr)e bernard de lafont con(seill)er du roy en sa cour de parlement de th(ou)l(ouse) du vingt deuxiesme septembre mil six cens trente quatre & arrest confirmatif d icelle rendu par ledict parlement au rapport de monsieur dambés le vingt quatriesme may dernier en l'instance y pendante entre monsieur le procur(eur) general du roy prenant la cause dudict sindic . les h(eriti)ers

.....
ii.° iiiii.

de feu augustin loysellier sieur de lamoliere . m(aîtr)e pierre brucelles jaques agar . hilair malpel et jean fontanier consulz dudict villemur l()année mil six cens trente finissant mil six cens trente ung de gré a dict avoir prins et **receu ce()jour huy** dudict sieur brucelles stipulant et acceptant **les meubles** cy apres declairés **comprins aux inventaires faitz par** m(aîtr)e **guillaume de lafont com(missai)re subrogé pour la desmoli(ti)on du chasteau dudict villemur et m(aîtr)e denis de busquet con(seill)er du roy et lieutenant en la judicature de villelongue au siege de villemur le huictiesme de mars** audict an **mil six cens trente ung** lesquelz meubles ledict sieur brucelles a delivrés audict pere cledon du vouloir des susdictz agar malpel et fontanier illec presans et consentens soubz les califfica(ti)ons exprimées au contract sur cé passé rettenu par m(aîtr)e jean esteverin no(tai)re de ceste vile par lequel ledict sieur brucelles en demeure en seul chargé et premierement cinq tables avec leurs piedz une autre table ans pied . une autre table double avec son pied que ledict pere a dict avoir ches le sieur bonafoux p(rest)bre de villemur . quatre bancz de menuzerie l'ung desquelz est couvert de certaine estoffe vieilhe . cinq autres grandz bancz . quatre escabeaux . cinq chaires l'une desquelles lesdictz peres ont dict avoir ches led(it) s(ieu)r bonafoux garnie de bleu]~~huict~~[,^{neuf}, chaliz bois de noyer faitz de menuzerie . quatre barres de fer . cinquante quatre aix ou pieces de bois servans

de tindons . neuf landiers de fer . ung paire astieres . unes
cramailhes rompues . deux coffres bahut . cinq autres
coffres ou caisses . une grande porte . deux grands limes
six petites limes et autres divers outiliz servans a l'uzage

.....

de serrurier . trois sonnettes de mettail . seize platz d()estaing
unze assiettes . une saliere ^° une marmitte fer rompue . quatre
pales fer . une grilhe sans queue . ung grand armoire bois e noyer
deux couvertes de layne blanches . ung mathelas de pailhe . ung
ratellier a tenir les armes . quinze pieces de bois servans a
rouage de charrette . deux dressoirs . une saladoyre . une cuve
vinaire . deux piliers de corail et ung tour de lict de tzapissierie
a franche rouge de layne uze comme aussy accordé avoir
cy devant receu et faict quittance d'une grande alimande bois
de sapin . deu grandes eschelles et ung cable dont du tout
ledict pere cledon se contente & en aquittés et quitte lesd(its) sieurs
brucelles agar . malpel et fontanier avec promesse de les
en tenir garentis rellevés et indempnizes envers tous ceux
qu()il app(artien)dra sauf & sans prejudice du surplus des
meubles contenus ausdictz inventaires . concistans en quatre
coyssins . deux pomes leton . ung chaufelit . une
broche de fer que lesdictz brucelles agar . malpel et fontanier
ont dict avoir esté **desrobés dans les greniers du roy** audict
villemur **ou tous lesdictz meubles estoient** / plus deux
eschelles que ledict sieur brucelles a dict avoir esté prises
l'une par, monsieur le recteur de lad(ite) ville pour le service
de l()eglize Jd(-)icelle[d()icelle et l'autre par le sieur aubisson avec
une porte . une fenestre et deux reilhes . **vingt six ruscz**
barriques . dont ledict sieur brucelles dict en avoir **vendues**
a()l'inquant public et d'authoritté de justice **vingt deux** au
prix de douze livres quatorze solz neuf deniers **pour payer** , ^{partie} ,
des frays de la descente desdictz meubles dudict chateau
dans lesdictz greniers et les autres avoir esté **prises**
par le sieur de paulhac capitoul de th(ou)l(ous)e ensemble trois
barriquotz et quatre aix avec les armes et()poudres

.....

ii.° v.

comprinses ausdictz inventaires suyvant le pouvoir a luy
donné par arrest dudict parlement . plus trois aix rettires par
m(aîtr)e louys berenguier p(rest)bre et ung tapis vert prins par le s(ieu)r
charvier procureur desd(its) h(eriti)ers de la moliere . deux couvertes de
layne . deux coiettes . deux coissins ung mathelas de layne
deux linseulz et une nappe rettirés aussy par le sieur *foures*
et anne delpech d'authoritté de justice ainsy que ledict sieur
brucelles a dict et aussy sauf & sans prejudice audict
sindic de le pouvoir demander quand et comme bon luy
semblera et a quy il app(artiend)ra ce que par expres ledict

pere cledon se reserve comme n()approuvant la vente
delivrance et autres raisonnemens desdictz sieur brucelles
agar et fontanier lesquelz pareillement se
reservent leurs exceptions au contraire & de pouvoir
demander leurs frays peynes et vacca(ti)ons a quy il
app(artien)dra . et aux fins de la susdicte quittance et
promesse soubz lesd(ites) reserva(ti)ons toutesfois, ledict pere
cledon a obligés tous les biens dudict couvent et siens
propres meubles immeubles presans et advenir
qu'a soumis aux rigueurs de justice avec les ren(onciati)ons
requizes et l'a juré a dieu par serement en presance
de m(aîtr)e daniel verdier pra(tici)en anthoine savieres marchant et()pierre
custos dud(it) villemur signes avec lesd(ites) parties et moy d(it) no(tai)re requis
^o pezant cinquante livres . sept coiettes remplys de plume pezant deux
cent quarente livres six cuissins aussy remplis de plume pezant cent vingt
livres . deux petitz cuissins remplis de layne pezant sept livres . deux
mathelas de layne pezant cent vingt quatre livres et ung fauconneau de fer

Cledon

Brucelles

Agar

Verdier, p(rese)nt

Savieres

Jan Fontaner

Malpel

Bascoul

not(aire)

